

PREMIÈRE PARTIE

**Les indépendantismes québécois :
souveraineté et indépendance,
séparatisme culturel**

Le peuple francophone d'Amérique ou la souveraineté populaire

Des émigrés français, marocains, haïtien et salvadorien et des natifs d'ascendance canadienne-française¹ affirment développer un fort sens d'appartenance au Québec. Les immigrants montrent une volonté d'appartenir à un « nous » québécois conçu à l'arrivée comme extérieur, étranger, distant, mais à l'égard duquel ils ont progressivement développé un profond attachement ; les natifs parlent, quant à eux, d'un attachement au Québec enraciné dans des habitudes de vie, un legs historique et la mémoire d'une résistance francophone.

Le sens d'appartenance au Québec de ces personnes apparaît teinté d'une forte affectivité, aussi semble-t-il acceptable de parler de sentiment d'appartenance dans leur cas. Ce sentiment procède d'une adhésion entière à des valeurs incarnées par des mœurs, par des institutions et par des lois, ainsi que d'une interprétation de l'histoire des rapports entre francophones et anglophones au Canada. Dans le cas des immigrants, ce sentiment procède aussi d'un désir ferme d'appropriation de valeurs dites franco-québécoises auquel contribuent une appréciation

1. Nous tenons à rappeler qu'aucune projection à l'ensemble de la population, notamment immigrée, ne peut être faite à partir de la répartition numérique des personnes interrogées dans chaque cas de figure d'appartenance décrite. Nous ne donnons des chiffres qu'à titre indicatif des résultats d'une enquête de nature qualitative. Le premier cas de figure présenté comprend 16 personnes : 12 immigrants sur 72, dont sept émigrés de France (cinq femmes, deux hommes), trois du Maroc (trois hommes), un de Haïti (homme), un du Salvador (homme), et quatre natifs d'ascendance canadienne-française sur 12 (une femme, trois hommes). On compte dix hommes et six femmes, sept personnes qui ont une scolarité universitaire (dix-sept années d'études ou plus), cinq qui ont fait des études postsecondaires (de douze à seize années d'études) et quatre qui ont des études secondaires (onze années d'études ou moins).

positive du milieu de vie connu, la perception d'une influence trop étendue de l'anglais et l'expérience d'une acceptation sociale au sein de la société provinciale.

LA SPÉCIFICITÉ QUÉBÉCOISE

Des qualités canadiennes-françaises

Des manières de vivre en société sont attribuées par les immigrés aux Canadiens français pour expliquer leur lien à la société québécoise et le sentiment d'aisance qu'ils ont à vivre en son sein.

Civilité des relations sociales et liberté d'action individuelle

Un trait vanté est le caractère ouvert, chaleureux, accueillant des « gens d'ici », qui étonne lorsque le Québec est comparé à d'autres pays. « Aux États-Unis, ils ne te reçoivent pas comme ici ; ici ils t'aident » dit un émigré marocain et d'autres évoquent la gentillesse, la franchise des gens (« s'ils ne t'aiment pas, il ne t'aiment pas ») et la spontanéité de leurs manières. Une spontanéité dans les relations au sein de la société civile québécoise qui est rapportée à une stratification sociale moins rigide que dans d'autres sociétés. Une femme originaire de France rappelle, par exemple, une impression qui l'a marquée : « Je fus frappée à mon arrivée par des relations sociales moins hiérarchisées qu'en Europe, susceptibles d'être plus porteuses de générosité et de créativité. C'est une société fondée sur le partage et la solidarité sociale. » Ces termes sont repris par deux autres émigrés français ; une femme parle d'une distribution équitable des richesses, du savoir et de la culture propre au Québec francophone, et un homme commente comment, en France, « il faut accorder beaucoup d'importance à l'image qu'on projette, à toutes sortes de facteurs socioculturels, les relations et tout ça. C'est un peu harassant. Ici, c'est beaucoup plus ouvert, on n'a pas besoin d'être le fils d'un tel ou d'une telle pour réussir. La hiérarchie est beaucoup plus flexible. »

Une ouverture d'esprit et un sens de la liberté d'action des individus sont deux autres traits appréciés et sont invoqués une « souplesse et une ouverture de la société québécoise », « des préjugés moins enracinés dans des traditions et plus susceptibles d'être abandonnés », et une manière de voir les choses « plus aérée » et plus libre. Un immigré oppose, à ce propos, « le confort québécois » qui puise sa source dans « un côté européen », à une « lourdeur américaine » associée à Toronto, alors que, pour nombre d'autres, le sens de la liberté constitue le trait le plus marquant de ce qu'ils définissent comme le « mode de vie québécois ». Et un émigré du Maroc décrit la transformation personnelle que cette

liberté a induite en lui : « Ici, j'ai appris à prendre la parole et à agir sans me faire rabrouer. Là-bas, on pouvait pas dire grand-chose. Le Québec m'a permis de me retrouver comme personne, j'ai comme une espèce de dette envers cette société. »

À l'égal de ces immigrants, les natifs d'ascendance canadienne-française mettent de l'avant un moindre traditionalisme des mœurs et des comportements au Québec, et ils opposent l'esprit de la société provinciale à celui de « la société canadienne-anglaise ». Ainsi, cet homme commente la situation d'amis à Edmonton : « Ils ne sont pas mariés, et là-bas c'est mal vu. [...] Il y a plus un sentiment de liberté au Québec. » Cette notion de liberté fonde une assurance de vivre mieux en société au Québec que partout ailleurs dans les autres provinces canadiennes.

Mais natifs et immigrants se montrent critiques à l'égard d'autres facettes de cette « mentalité ». Sont mentionnés par les premiers la « lâcheté » lors de conflits en milieu de travail, « la peur et l'insécurité » et la tendance à la victimisation (« on fait donc pitié »). Les immigrants, de leur côté, s'en prennent surtout à l'individualisme : « Beaucoup d'égoïsme, un certain cynisme, un manque de solidarité qui me dérange. Si on est tout seul, on est vraiment tout seul ici » (marocain) et l'émigré salvadorien regrette une tendance à l'enfermement et à l'égoïsme individuel qu'il considère propre à l'Amérique du Nord. Il parle d'une crainte, d'une méfiance des Canadiens français par rapport à ce qui pourrait paraître une menace à leur identité : « Les gens, ils ont peur. Les Québécois si accueillants et chaleureux sont en même temps très méfiants, c'est la peur de l'étranger. »

Égalité entre les sexes

Une autre particularité « québécoise » que femmes et hommes, natifs et immigrants, apprécient, c'est l'absence de hiérarchie dans les relations entre les hommes et les femmes : « Ce n'est pas une société machiste comme en France, même qu'ici c'est un peu l'inverse, les hommes ont un peu peur des femmes. » Et les immigrants de Haïti et du Maroc s'étonnent encore de la différence de comportement entre les femmes et les hommes dans son pays et au Québec et, pour l'un, du gain que lui a valu sa possible reconnaissance de père élevant seul son enfant : « Je suis monoparental, ça résume un peu tout, c'est pas une situation que j'aurais pu vivre là-bas. »

Les personnes d'ascendance canadienne-française partagent ce jugement. La femme insiste plus que ses consœurs immigrées sur la capacité d'autonomie financière des femmes au Québec et la plus grande égalité des rapports entre hommes et femmes au Québec qu'ailleurs au Canada ou dans un pays comme la France. Les hommes jugent nécessaire

l'indépendance financière des femmes et voient dans le principe de l'égalité des sexes un trait de la société québécoise.

Ces traits et mœurs composent une culture propre à la société civile francophone selon ces personnes, et cette culture intrigue les immigrés. Ils désirent acquérir toutes connaissances utiles à sa meilleure compréhension et à celle de cette « communauté canadienne-française » du Québec, que l'un définit comme « le substrat sur lequel viennent se greffer d'autres communautés ». En effet, ils ont besoin « de voir comment marche le substrat pour comprendre comment on va se situer par rapport à lui », et ils ont vécu nombre d'épisodes de leur établissement comme autant d'occasions de « posséder la culture québécoise ». L'émigré salvadorien a « pris possession » des manières de vivre franco-québécoises grâce à une expérience de travail en milieu communautaire, alors qu'une émigrée française rapporte une expérience similaire l'ayant amenée à « se forger un point de vue sur certaines réalités sociales du Québec francophone ».

Des téléseries telles que *La Petite Vie*, *Scoop* ou *Les Filles de Caleb* ont aussi constitué une excellente occasion, pour eux, de connaître et de s'appropriier les modes de vivre en société particuliers au Québec, « parce qu'elles racontent un peu le milieu québécois » et mettent en scène une histoire des origines : « *Les Filles de Caleb*, c'est l'histoire du Québec des années 1890, le début des années 1900. C'est toujours bien de connaître ce qui se passait dans ces années-là » (Française).

Ils ont aussi aimé l'émission humoristique *La Petite Vie* « parce qu'elle porte un regard intéressant sur notre société » selon un émigré français, alors qu'un autre y trouve une forme d'humour particulière au Québec : « Ici, l'humour est une bouée de sauvetage. Ça tient peut-être au fait que les premiers Canadiens ont dû faire face à toutes sortes d'imprévus. Au xvii^e siècle, un immigrant ici était un peu le jouet des éléments, donc il y a une espèce de fatalisme drôle. C'est un facteur d'identification important quand on commence à rire des mêmes blagues. » Les natifs partagent ce goût des mêmes téléseries. Un homme aime à les regarder « parce qu'on peut s'identifier à ses origines » et les autres parce qu'elles reflètent une réalité quotidienne ou, à propos de l'émission *La Petite Vie*, parce qu'elles mettent précisément en scène ce trait culturel, l'humour de « chez nous ».

La connaissance et l'appropriation du « mode de vie local » par les immigrés passent également par « la fréquentation des lieux artistiques », activité que met de l'avant un émigré français (« Je vais acheter des disques de chanteurs québécois, je vais au théâtre ») et que poursuit une femme originaire du même pays faisant état d'une connaissance spécialisée de la littérature québécoise.

Montréal : francophonie et pluralité culturelle

Ces natifs et immigrés parlent de traits propres à la société civile franco-québécoise pour expliquer leur attachement au Québec et les termes qu'ils utilisent pour les décrire témoignent de la teneur affective de ce lien. Un lieu d'attache semble avoir été choisi pour de bon par les immigrés (« Je veux demeurer au Québec définitivement, je ne sens plus le besoin d'aller voir ailleurs ») et une mémoire paraît s'être établie (« Tous mes souvenirs du Canada, c'est au Québec »). Mais avoir pris racines au Québec signifie pour eux vivre en milieu montréalais : « C'est à Montréal que j'ai vécu le plus longtemps, que j'ai étudié, que j'ai appris. J'en suis au point où je connais beaucoup plus Montréal que Casablanca et j'ai l'impression que j'ai un petit peu planté mes racines ici. Montréal, c'est chez moi » (Marocain).

Cette attitude tient à deux traits du milieu de vie montréalais, la francophonie et le cosmopolitisme. Être « dans une ville francophone » contribue au sentiment d'aisance de ces immigrés, comme si cette dimension permettait de rassembler autour d'un référent commun des individus autrement fortement différenciés. À Montréal, affirme un émigré français, « il y a une appartenance, probablement à cause des francophones. C'est quand même eux qui font la cohésion de la ville ». Cette appartenance montréalaise s'explique également par le fait de se reconnaître dans la diversité culturelle de la métropole. Les propos de l'émigré salvadorien traduisent le sentiment de tous : « J'aime beaucoup Montréal, parce qu'il y a toute cette diversité, une dynamique assez intéressante au niveau culturel. Je me sens bien intégré dans cette ville, je m'y sens à l'aise, je m'y sens chez nous. »

Pour deux venus de France, le milieu très « franco-français » de leur origine paraît déconcertant maintenant. Pour l'un, « le choc du cosmopolitisme a été très positif et très enrichissant, ça a été une révélation. Au travail, je suis passé d'un milieu franco-français à un milieu multiethnique, libanais, juif, russe, etc. Si Montréal avait été une ville canadienne-française, peut-être que je ne serais pas resté » ; pour l'autre, « la tolérance, la souplesse et la liberté sont plus grandes qu'en France. Je crois que ça tient plus à un milieu socioculturel, professionnel, qui est extrêmement multiethnique ».

Pour ces immigrés, Montréal représente un cadre de vie intéressant et attachant dans la mesure où il est associé à la francophonie et à la pluralité culturelle, car « le Québec serait incomplet sans l'apport de toutes les minorités qui sont ici » dit un émigré marocain. Et, vu la faiblesse de la présence immigrée dans les autres régions du Québec, leur sentiment d'aisance à vivre en milieu québécois se limite au cadre montréalais.

Dans le cas des natifs d'ascendance canadienne-française, le plaisir de vivre à Montréal est grandement lié à un sens marqué d'être « chez nous ». Vivre à Montréal c'est « sentir qu'on est dedans, c'est à la fois physique et historique ; appartenir à ce coin de pays-là, à la grande région de Montréal ». Toutefois, Montréal est une des régions de la province et un milieu de vie québécois comme un autre. Aussi pourraient-ils vivre dans une autre région si l'occasion s'en présentait et si deux conditions étaient remplies, la possibilité d'exercer leur métier et de s'installer en milieu urbain.

Ces natifs apprécient pourtant le cosmopolitisme de Montréal. Un homme se dit attaché à Montréal par fierté de vivre dans une grande ville « à dimension humaine, reconnue internationalement », mais aussi parce que lui plaît la cohabitation entre francophones, anglophones et personnes de toutes provenances dans le monde. Un autre voit dans cette cohabitation l'une des raisons de son aisance à vivre dans cette ville : « Je me sens bien là-dedans, dans cette grosse ville cosmopolite. C'est pas juste de voir toutes sortes de personnes d'origines différentes, il y a aussi des Québécois et, dans les Québécois, tu vois toutes sortes de monde. »

Montréal représente, pour ces personnes, un milieu de vie particulier qui sert de point de repère pour comparer le Québec au reste du Canada incarné par des villes comme Vancouver ou Toronto. Toronto en particulier, « la très canadienne », ne fait pas l'unanimité. Ces personnes ne tenteraient jamais l'expérience d'y vivre. Elles la perçoivent comme un milieu trop standardisé, « hyper adapté et trop anglais » (Français).

LA LANGUE FRANÇAISE

Un Québec francophone ouvert sur le monde

Pour les immigrants, la langue française parlée au Québec est une autre particularité fondamentale de la société provinciale, et cette opinion en a porté plus d'un à repenser les liens qu'ils avaient développés avec la langue française dans son pays de provenance.

Les émigrés français ont redéfini leur identité française. La langue et la culture savante franco-françaises ne sont plus des traits et des symboles de la France, mais des traits d'une francophonie différenciée. Ils voient désormais en la langue française une langue aux formes diverses, participant d'un univers francophone international car, explique une femme, « la culture de la France est une parente de la culture québécoise », elle n'est pas son prolongement. Ils placent la qualité de francophone au premier rang de celles qui les définissent à leurs propres yeux

et ils commentent leur nouvelle appropriation de la francité : « Le Québec pour moi, c'est la francophonie, un espace dans lequel peut se développer autrement la culture française » ; « J'ai éprouvé un sentiment de recul vis-à-vis de la France, je resterai Française évidemment, mais je ne le serai plus jamais comme je l'étais. »

Et pour l'un, la diversité de la francophonie internationale et l'originalité de la langue québécoise doivent être reconnues par les Français eux-mêmes : « Un Français qui ne connaît pas le parler canadien-français, non pas le joulal, mais la langue canadienne-française, je trouve que c'est dommage. »

Les émigrés marocains montrent une perception semblable. Ils s'identifient comme francophones ou membres d'un univers francophone international différencié et ils tiennent à manifester une distance vis-à-vis d'une France dépositaire unique de l'héritage francophone. Pour l'un, la différence de la langue française du Québec doit être reconnue, car est vive en lui une mémoire de la domination passée de l'administration marocaine par la France et du dédain des fonctionnaires français de la langue française parlée localement.

L'attachement au français des personnes natives prend la même forme. Elles placent leur qualité de francophones parmi les trois premiers attributs qui les définissent comme individus, mais elles montrent un moindre besoin de rompre avec une image de la France, terre première de la langue et de la culture francophones. Toutefois, comme les immigrés, elles insistent sur l'appartenance de la langue franco-québécoise à un monde francophone différencié. Cette langue n'est nullement repliée sur elle-même, évoluant en vase clos, elle est la langue d'un pays « ouvert sur le monde », notamment sur le monde nord-américain. Selon elles, le Québec se définit par rapport à la francophonie nord-américaine ou à la francophonie internationale.

Instrument obligé d'affirmation

Immigrés et natifs conçoivent la protection du français comme l'instrument premier du maintien de l'originalité des mœurs, de la mentalité et des modes de relations sociales du Québec. Comme dit un émigré français : « Le moyen m'importe peu, mais je tiens à ce qu'on préserve la culture française au Québec. » Ils défendent fermement toute loi protégeant l'usage du français au Québec, car le danger d'assimilation linguistique et « d'invasion » de la culture de masse anglo-américaine est réel : « Les télécommunications, l'informatique, Internet, tous ces machins-là sont en anglais ; et les immigrants naturellement vont vers l'anglais, je porte pas un jugement là, alors, il faut protéger le français » (Canadienne française).

Ils apportent leur appui à la loi 101² pour « marquer la limite devant l'invasion d'une culture dominante en anglais. La loi 101, c'est un peu la part que le Québec doit avoir au sein de la francophonie en général » (Française). Cette protection s'impose d'autant plus que « l'anglais maintenant devient la langue du monde » (Haïtien) et que « le Canada commence à ressembler à une province des États-Unis » (Française). Et, pour l'émigré salvadorien, la cause du français au Québec est similaire à celle de l'espagnol face à l'anglo-américain au Salvador. En vertu de cela, il se dit « vendu à la cause francophone ».

Natifs et immigrants partagent aussi la conviction que tout résident du Québec devrait parler le français et, pour étayer leur opinion, ils invoquent la réalité d'une langue commune dans toutes les sociétés : « Théoriquement parlant, tu devrais parler la langue du pays. Lorsqu'on est aux États-Unis, toute chose se fait en anglais, il n'y a pas de problème. Comment veux-tu que nous fassions commerce si je ne te comprends pas et que tu ne me comprends pas ? » (Haïtien)

Ils sont convaincus qu'il existe une frontière intérieure au Québec, car une fraction de la population refuse la règle du français comme langue commune et préfère l'usage de l'anglais. Mais ils ne s'entendent pas pour voir de nouvelles mesures législatives imposer une connaissance du français à tous les résidents. La plupart partagent l'idée que des dispositions législatives plus restrictives que la loi 101 créeraient une frontière plus étanche entre la province et le reste du continent nord-américain et assureraient mieux l'usage premier du français au Québec. Devraient ainsi être endiguées la pénétration de l'anglais dans les médias électroniques et l'expansion de la culture populaire anglo-américaine, et l'usage du français à tous devrait être imposé. Les autres sont sceptiques quant à la portée de telles mesures.

Un des hommes arrivés du Maroc estime que « tout le monde doit de son propre chef parler français » et que des lois plus restrictives de protection du français ou d'imposition de cette langue par l'État seraient inefficaces, car « on ne peut pas imposer une langue, c'est le meilleur moyen pour qu'elle ne soit pas respectée ». Pour lui, l'usage d'une langue tient à la socialisation, au milieu de vie et à la volonté des individus. Un autre émigré marocain va dans le même sens : « La loi 101 ne doit pas être trop stricte, la rigidité entraîne la non-coopération. Ce serait mieux de pousser les gens à utiliser le français au maximum, mais l'attitude des dirigeants est tellement hautaine. Cette façon de vouloir imposer les choses dérange. »

2. La Charte de la langue française, adoptée en 1977, stipule que le français est la langue officielle de l'État et, à moins de dérogation, la langue de travail des entreprises comptant plus de 50 employés et la langue d'enseignement scolaire.

De fait, nombre des immigrants ne veulent pas voir oublié ou décrié l'usage de l'anglais. Pour certains, l'usage au Québec des deux langues officielles du Canada est un aspect important de la société québécoise. Ainsi, un émigré du Maroc, qui met de l'avant ses liens avec le Québec et la différence certaine de la province par rapport au reste du Canada, valorise « le bilinguisme qui permet d'avoir des cultures aussi bien française qu'anglaise ».

Pour d'autres, on ne saurait omettre au Québec le rôle de l'anglais et les conditions du maintien de son usage. « En même temps qu'il est nécessaire d'avoir des lois pour protéger le français, à Montréal il faut prévoir des accommodements pour accueillir le monde non francophone » dit l'émigré haïtien, alors que, pour l'émigré salvadorien « vendu à la cause francophone », il faut faire attention à ce que, « par une loi quelconque, on en arrive pas à couper les écoles anglophones ».

Majorité historique, territoire et langue

Pour les natifs d'ascendance canadienne-française, la présence majoritaire de la langue française au Québec tient à l'œuvre des colons français arrivés au Canada et, surtout, de leurs descendants qui ont résisté à l'assimilation linguistique. Ce fait historique ancre le français au territoire québécois plus qu'à tout autre au Canada et, faute d'autres legs aussi tangibles et particuliers (catholicisme, régime politique, héros victorieux, mode de vie agraire, formes de relations sociales), la langue française est le seul symbole de la société franco-québécoise. Langue et territoire forment un couple inséparable : « Être québécois, c'est appartenir à une communauté qui parle français, qui s'est développée en français, qui a survécu en français » (homme).

Ce lien entre territoire et langue est médiatisé par le sentiment d'une continuité historique, le sentiment d'appartenir à un « nous », à une communauté d'histoire, de sort et de résistance. Comme le fait valoir le même homme, « il y a une mémoire, des revendications, une émancipation. Appartenir au Québec, c'est participer à tout ça ». Ce sens d'une continuité historique représentant une dimension constitutive de l'attachement au territoire est aussi perceptible lorsqu'il est entendu, pour un autre natif, que les Québécois francophones sont au Québec d'aujourd'hui ce que les « anciens Canadiens étaient au Bas-Canada d'hier ». Mais il est évident, souligne la femme, que la langue ne suffit pas à fonder « l'identité québécoise » : « Ce n'est pas juste la langue parce qu'il y a des francophones ailleurs, c'est aussi l'appartenance à un territoire, le sentiment de se situer à l'intérieur d'une continuité historique. »

Le rapport à la langue française se trouve défini plus comme un rapport à un territoire qu'à un groupe originel, canadien-français, devenu étranger et très peu nommé, et la référence à une ascendance canadienne-française n'a aucune efficacité symbolique et fait place à une référence à la francophonie. Cette absence de mise en évidence d'un lien entre un groupe originel et un territoire est illustré par la teneur attribuée au lieu de naissance. Ces natifs présentent le fait d'être nés au Québec comme un attribut fondant leur appartenance à la société québécoise, mais ce fait est rapporté à un enracinement dans un milieu de vie et non à une filiation ininterrompue à une « souche » canadienne-française. À la naissance au Québec sont associées des manières de se comporter après une vie entière passée au sein de la société provinciale : « Je suis né ici, j'ai fait ma vie ici, je me sens Québécois, je me sens Français québécois. »

Le sens d'un lien étroit entre territoire et langue est aussi le fait des immigrés. Il s'est construit à partir d'une appropriation du territoire québécois devenu « mon pays ». « Le Québec c'est mon pays, je pense comme ça, je me sens Québécoise », insiste une émigrée française, alors que, pour un émigré du Maroc, son nouveau pays a une connotation symbolique très personnelle (« J'étais prédestiné à vivre au Québec, mon anniversaire c'est le jour de la fête de la Saint-Jean »). Pour l'émigré haïtien, le Québec est sa seule terre d'ancrage : « Si je dois me battre maintenant pour une société, je n'en ai pas d'autre que le Québec. Ma famille d'accueil, c'est le Québec. »

PEUPLE QUÉBÉCOIS ET ÉTAT SOUVERAIN

Ces immigrés et ces natifs sont favorables à la fondation d'un État québécois souverain et parlent de peuple québécois pour soutenir l'indépendance de l'État provincial. Certains s'affirment indépendantistes (« Personnellement, j'aimerais que le Québec se sépare »), d'autres préfèrent ne pas se montrer aussi catégoriques (« Je n'ai rien contre si le Québec devient indépendant »).

En règle générale, la souveraineté est un projet jugé légitime, non pas forcément, comme le souligne l'émigré salvadorien, « parce que c'est une solution aux problèmes économiques et sociaux du Québec, mais parce que le fait d'être différent au Québec doit être affirmé d'une façon ou d'une autre » et cela, même s'il doit y avoir un prix à payer, telle « une instabilité horrible les deux premières années ». Pour un émigré marocain, cependant, « une séparation ne pourrait être aussi catastrophique que ça, à moins qu'on mette des bâtons dans les roues pour que ça ne marche pas ».

L'émigré haïtien ne voit pas, quant à lui, la souveraineté du Québec comme l'affirmation d'une différence ; elle serait plutôt une rupture des liens avec la monarchie britannique que maintient la Confédération canadienne : « Moi je suis plus indépendantiste que prêt à demeurer dans la fédération. Pourquoi on a toutes ces attaches avec l'Angleterre encore ? Pourquoi les États-Unis ont-ils coupé tout lien avec l'Angleterre et pas nous ? Pourquoi est-on encore soumis à la reine ? Moi, ça me chicote. »

Ces personnes conçoivent le Québec comme une culture et une identité définies par une langue et par un ensemble de traits, de mœurs, d'attitudes, de comportements. Mais une culture ou une nation ne sont nullement un peuple. Pour constituer un peuple, il faut une volonté d'assumer le pouvoir politique. Elles accordent un sens politique au mot peuple et ne le confondent pas avec une nation, terme qui réfère à une communauté de culture et d'histoire. Pour elles, le peuple est une collectivité politique : « Le peuple, ce sont des gens unis par un propos politique et il existera un peuple québécois si le oui l'emporte au référendum [sur la souveraineté] » (Canadien français) ; « C'est politique, une abstraction mise en œuvre à travers les institutions de l'État, comme le peuple français, le peuple canadien » (Français).

Et cet émigré d'insister sur la capacité d'un État souverain de façonner la société québécoise à travers un État ancré dans les valeurs de démocratie et d'égalité. Car le peuple a un projet de transformation sociale, comme le souligne un natif, « c'est l'ensemble des individus qui partagent un territoire et qui ont un projet collectif avec un contenu culturel, économique, social ». Le peuple québécois inclut tous les résidents du Québec qui veulent bâtir un État qui réaffirmerait la primauté du français, la démocratie, l'équité et la solidarité sociales dans le contexte nord-américain. Comme le condense en une phrase M. Ignatieff (1993 : 117), être un souverainiste au Québec, « c'est être progressiste, c'est être moderne, c'est être un Nord-Américain francophone » (notre traduction).

L'indépendance, dans l'esprit de ces souverainistes, n'est pas un projet identitaire et culturel contre le Canada anglais, mais un projet politique visant à réduire des forces économiques internationales, notamment nord-américaines, hostiles à l'égalité sociale. C'est un projet de résistance à la prédominance de la langue anglaise, une étape vers plus de démocratie, de pouvoir partagé entre tous les Québécois, et, dans le contexte contemporain d'affaiblissement de la solidarité de l'État providence, c'est la possibilité de confirmer, sinon d'accroître, des acquis sociaux égalitaires : « L'indépendance, c'est l'occasion de définir un projet de société. Une société fondée sur le respect mutuel et les valeurs fondamentales que sont la liberté, l'égalité pour moi, la langue française et les valeurs de partage » (Française).

Les valeurs de partage sont également au fondement du projet de société qu'envisagent ces personnes : « On a vraiment besoin d'un projet commun, pour moi ça passerait vraiment par le partage. Parce que là on a l'impression d'être utilisé par ce pays, donc l'individu se retranche dans ses idées et sa manière de voir. [...] Rebâtissons. Re commençons tout à zéro. Tout est en train de s'effondrer » (Française) ; « Il faut rebâtir un pays où la dignité humaine serait respectée et les valeurs d'équité et de justice, afin de ne pas produire des exclus aux niveaux culturel et social » (Salvadorien). Et un natif précise qu'il faut « faire en sorte qu'un Québec souverain ne devienne pas comme l'Ontario à la Harris ».

Un émigré français voit dans l'indépendance une autre nécessité : rendre l'État plus efficace. Il rappelle son étonnement à son arrivée :

Venant d'un pays bureaucratique et aspirant à une vie moins chargée de contraintes, se retrouver face à trois paliers de gouvernement et une pléthore de fonctionnaires de tous ordres a été une surprise. La souveraineté, c'est un moyen, ce n'est pas une fin en soi ; il est essentiel que les provinces en général, et pas seulement le Québec, se libèrent du fardeau d'un gouvernement fédéral qui ne fournit plus, qui se contente d'empêcher des impôts. Je vois ça comme une question purement économique, il y a une redistribution de la balance des pouvoirs à effectuer. Malheureusement c'est une société qui éponge les séquelles de bêtises gouvernementales absolument effroyables, il y a des réformes politiques profondes à faire au Canada.

D'autres mentionnent d'autres obstacles au projet culturel et social qu'ils envisagent, pour expliquer leur défense d'un projet souverainiste ; ils font référence à des empiétements du gouvernement fédéral sur des compétences provinciales et au refus de l'État canadien de reconnaître de nouveaux pouvoirs du Québec afin que soient assurée la reproduction de sa langue et de sa société civile et respectée la volonté du peuple de parfaire un projet égalitaire : « Si on me propose une autre solution politique au problème qu'on a présentement, je l'envisagerai, mais là, je n'en vois pas. Le reste du Canada refuse de modifier la Constitution et ça nous freine à plusieurs niveaux » (Canadien français).

Le projet de ces personnes n'est pas simplement enraciné dans un ressentiment économique et un désir de promotion socio-économique des francophones, comme semble l'avancer M. Ignatieff (*ibid.* : 111), ou dans un jeu politique sur la particularité francophone pour obtenir plus d'avantages du gouvernement fédéral selon la thèse de Pierre Elliott Trudeau. C'est le projet de constituer une société plus égalitaire. Par exemple, une femme parle de l'exploitation illégitime de la main-d'œuvre féminine dans le secteur manufacturier montréalais, et il lui importe peu que cette main-d'œuvre soit allophone, francophone ou anglophone.

Le peuple est un et rassembleur et ne tient pas compte des divisions culturelles de la société civile, et immigrants et natifs insistent sur l'importance d'inclure tous les résidents du Québec : « Il faut arrêter de penser que l'indépendance ne peut se faire qu'avec les natifs, c'est malsain » (Canadien français) ; « Il ne faut pas réduire juste au peuple français parce qu'il y a des Québécois anglophones aussi. L'une des caractéristiques de ce peuple finalement, c'est de pouvoir mélanger les gens » (Marocain).

Bien qu'il soit principalement constitué par un noyau historique francophone, le peuple n'est pas assimilé à ce noyau mais il inclut tous les résidents de la province. Il n'est pas délimité par l'histoire d'un groupe particulier ou des traits culturels rattachés à une tradition séculaire, ancestrale, mais par un projet visant à concilier les intérêts de tous. Le peuple québécois, « c'est l'ensemble des citoyens » du Québec tient à rappeler une native, pour qui le fait que la majorité de ces citoyens soient d'ascendance canadienne-française est la raison d'une confusion gênante entre les sens culturel et politique du mot « peuple ». Confusion qui la rend réticente à admettre l'existence d'un peuple québécois tant qu'elle n'est pas éclaircie : « Il y a des nationalistes qui recherchent ça, le peuple nation ou le peuple ethnie, je ne fais pas partie de ces nationalistes-là. »

La constitution du peuple à travers la conquête du pouvoir politique en vue de plus d'égalité et de démocratie implique une nouvelle définition des objectifs de l'État, mais en une période de pratiques néolibérales, ce projet paraît difficile à ces personnes. L'horizon du Québec demeure, pour elles, une insertion réussie dans l'économie nord-américaine et elles sont fort inquiètes des effets sociaux d'une sécession vu la tendance des États actuels à annuler des acquis : « On a des gouvernements qui détruisent. On défait l'emploi, l'assurance chômage, les politiques d'assistance sociale, etc. Je travaille dans un monde en crise et j'ai vraiment le sentiment de vivre la fin d'une époque ; les fins d'époque c'est long et je verrai pas l'autre » (Canadienne française) ; « J'ai peur parce que je sais qu'il y a des choses qui sont en train de se perdre, des choses que les Québécois ont mis sur pied, l'accès aux soins de santé, l'accès aux universités. On est en train de perdre des acquis et c'est malheureux » (Salvadorien).

D'autres s'inquiètent de la capacité de mobilisation du peuple québécois. Un natif doute qu'une majorité de Québécois soit prête à faire du Québec un État souverain en raison d'une insécurité chronique et d'un manque de solidarité ; un second invoque la « lâcheté » des Québécois comme obstacle principal : « Parfois je les trouve lâches. Je pense que ça passera pas parce que le peuple, il est trop mou » et un troisième pense de même : « Je mets des énergies à travailler à bâtir le Québec, à

ajouter ma pierre sur l'édifice. Si le monde ne veut pas construire l'édifice, moi faire du "parking", ça ne m'intéresse pas. [...] J'avais travaillé fort pour le référendum de 1980 ; j'ai vraiment vécu ça comme une grosse défaite. De refuser de prendre un pays qu'on t'offre, c'est quelque chose ! »

Un émigré marocain trouve pour sa part que « les Québécois ne savent pas prendre en main leur destinée. Jusqu'à présent le peuple québécois n'a pas été capable de prendre une décision, c'est ça le problème ». Un autre originaire du Maroc parle du manque de volonté du « peuple québécois » de devenir souverain et résume la crainte de ces personnes quant aux effets d'une mondialisation des échanges sur la société québécoise :

L'indépendance pour moi, c'est surtout l'idée de liberté ; quand je suis arrivé au milieu des années 1980, je me suis dit, je viens d'un pays qui a été colonisé, je suis né avec son indépendance et je vais vivre une autre indépendance. C'était super, le sujet m'intéressait beaucoup. Ça m'intéresse encore, mais il n'y a plus cette ferveur, il y a plutôt une tiédeur. [...] Même s'il y a l'indépendance, je n'ai pas l'impression qu'il va y avoir de gros bouleversements. Je ne vois pas comment une économie qui est rodée dans un sens changerait subitement de cap, on est dans une nouvelle économie et, avec la mondialisation, on ne va pas pouvoir y échapper, il va falloir s'adapter, une économie nord-américaine restera toujours une économie nord-américaine.

Connaître et comprendre l'histoire

Ces partisans de la souveraineté du Québec montrent un grand intérêt pour l'histoire de la province. Les immigrants affirment « être plus attachés à l'histoire du Québec qu'à l'histoire du Canada », ou ne connaître « de l'histoire du Canada que ce qui concerne le Québec ». Ils ont cheminé différemment pour satisfaire leur curiosité et ont lu quelques ouvrages historiques, recherché des émissions télévisuelles traitant d'histoire ou suivi des cours d'histoire.

Parmi les thèmes ou les périodes de l'histoire sujets de leur attention, celui de la Nouvelle-France n'est mentionné que rarement. Un émigré français y voit un pays sauvage, de grands espaces, des autochtones et des coureurs de bois et a lu d'abondance à ce propos. Les « origines de la lutte indépendantiste » suscitent plus l'intérêt. Ils ont voulu connaître l'organisation politique des rapports entre francophones et anglophones après la Conquête anglaise ou encore l'histoire plus récente de la transformation démocratique du Québec, la fin de la « Grande Noirceur » ou la Révolution tranquille.

La Révolution tranquille représente pour ces immigrés les origines du Québec qu'ils veulent construire. Elle incarne les débuts du développement et du contrôle de la province par les Canadiens français à travers la consolidation d'une fonction publique provinciale, l'établissement d'entreprises publiques comme Hydro-Québec ou d'instruments de développement économique tels que la Caisse de dépôt et placement, à travers aussi l'implantation d'un nouveau réseau scolaire et universitaire et d'un système de protection sociale et la transformation ou la création de mouvements coopératifs (caisses populaires), de grandes entreprises privées, de syndicats et de groupes communautaires.

À travers cette vision de l'histoire québécoise, ces immigrés prennent à contre-pied l'interprétation selon laquelle le développement politique et économique des Canadiens français durant la Révolution tranquille se serait fait grâce à la Confédération canadienne. Pour eux, cette période démontre, au contraire, la capacité des Canadiens français de s'émanciper de multiples tutelles, de respecter la démocratie, de maîtriser une économie moderne et de diriger un État.

Les natifs partagent cette vision et leur histoire du Québec et de la Révolution tranquille est celle d'une lutte contre « l'argent anglais » et la « domination des Canadiens français par les Anglais », celle aussi d'un statut social subalterne et de la libération d'une institution catholique anti-moderne et anti-démocratique.

CITOYENNETÉ ET VALEURS COMMUNES

La citoyenneté n'est nullement envisagée et actualisée sur le même mode par ces immigrés et ces natifs d'ascendance canadienne-française. Elle n'implique pour les seconds d'autres formes de participation politique active que le vote aux niveaux provincial et fédéral et une activité militante pour l'indépendance, dont, pour l'un, une action au sein du Parti québécois durant quinze ans. Un homme répond dans les termes suivants à une question sur ses formes concrètes d'engagement politique ou social : « Non, je n'aime pas participer, mais je vais à la parade de la Saint-Jean-Baptiste, c'est pour nous affirmer, c'est pas seulement pour voir la parade. »

Les immigrés voient, au contraire, en leur insertion au sein de groupes de contestation ou de défense de certaines mesures de l'État, ou au sein d'institutions privées, une forme normale, sinon obligée, de leur qualité de citoyens. Ils ont une conception active de la citoyenneté. Ils ont signé de multiples pétitions de nature sociale ou politique, participé à des manifestations de rue, ont été ou demeurent des membres actifs d'associations ethniques, étudiantes, caritatives, militantes ou encore de comités s'opposant à des décisions gouvernementales ou municipales.

L'émigré salvadorien va jusqu'à dire qu'une participation active, sociale et politique, est le critère premier devant définir un Québécois.

Identification à l'État canadien

Tous ces immigrants sont citoyens canadiens sauf l'un, Salvadorien, qui tant qu'à posséder une nouvelle citoyenneté, préférerait une citoyenneté québécoise. Au nom de la primauté du lien citoyen sur toute autre forme d'appartenance collective et compte tenu de la présence d'un seul État souverain au Canada, certains³ se disent Québécois et Canadiens.

Leur reconnaissance de l'État fédéral tient à une valorisation de tout État porteur de la citoyenneté, défenseur des droits juridiques et sociaux et représentant d'un pays sur la scène internationale. L'État légitime est canadien pour l'heure et a préséance sur l'État provincial. Le jour où la sécession sera acquise, l'État reconnu sera québécois : « Si le Québec devenait un pays souverain, alors je me verrais uniquement comme un Québécois », explique un émigré français qui s'identifie comme « Canadien, car citoyen canadien ». Pour lui, tant que le Québec n'est pas indépendant, le terme « québécois » n'a qu'une « signification administrative ».

Cependant, leur appartenance première demeure à la société québécoise comme en témoigne l'un d'eux venu du Maroc : « Jusqu'à l'indépendance du Québec, je suis Canadien et Québécois, mais la première définition c'est Québécois. Je suis Canadien par la force des choses, dans ma vie il se passe beaucoup de choses où le gouvernement canadien est impliqué, j'ai un passeport canadien, j'ai une citoyenneté canadienne. »

Quant aux autres, des natifs, des femmes émigrées de France et l'émigré du Salvador demeuré citoyen de son pays de provenance, ils s'identifient exclusivement comme Québécois en vertu de leur étrangeté au reste du Canada et de leur attachement et adhésion entière à la société francophone du Québec : « Ma référence unique vraiment, c'est le Québec » dit un natif. Ils demeurent totalement indifférents à toute symbolique de l'État canadien et n'en valorisent aucune des fonctions. Une émigrée de France explique avoir pris la citoyenneté canadienne pour pouvoir la transmettre à son fils et « avoir une possibilité de voter au référendum et de devenir une Québécoise » au sens plein de citoyenne québécoise.

3. Cinq des sept émigrés français, les trois émigrés marocains et l'émigré haïtien, soit neuf des onze devenus citoyens canadiens.

Ces quelques natifs et immigrants voient en leur rapport avec l'État canadien un lien purement technique. Cet État incarne une entité juridique qui accorde une citoyenneté utile pour l'exercice du droit de vote au Québec et un passeport jugé pratique en raison de sa réputation internationale : « La citoyenneté canadienne, c'est le passeport, mais si l'indépendance devait se faire, et qu'on perdrait notre statut de Canadiens, ça ne dérangerait pas » affirme un natif avant d'ajouter : « La double citoyenneté canadienne et québécoise, ça ne voudrait rien dire, je ne vois pas ce que ça pourrait donner. » Au mieux ces immigrants et natifs sont-ils prêts à reconnaître à l'État canadien, comme à n'importe quel autre État étranger, certaines actions positives telles que les missions de maintien de la paix et la neutralité associées à l'image de Lester B. Pearson et des Casques bleus.

Leur affirmation d'une étrangeté à la citoyenneté et à l'État canadiens s'accompagne d'une indifférence totale à l'égard de la « société canadienne » qui représente une entité trop « vague et abstraite » et lointaine : « Pour moi le Canada, c'est abstrait ; je connais les provinces, je connais la politique canadienne, la Charte des droits et tout ça, mais je n'ai pas de liens » (Salvadorien). Pour un autre, d'ascendance canadienne-française, la simple connaissance du Canada ne suffit pas à justifier une identification, car encore faudrait-il que cette connaissance ait une résonance affective : « Je peux apprécier des auteurs canadiens ou des films canadiens ou le paysage canadien ou le Club de hockey de Vancouver, mais ça ne me touche pas. Ça ne m'appartient pas. »

Libertés individuelles

L'État, pour l'ensemble de ces souverainistes, incarne la volonté du peuple, et ils donnent une définition des fondements qui dessinent les contours de l'État souverain à construire. Ils conçoivent l'État comme l'agent de la protection des libertés fondamentales⁴, des droits de la personne et des droits sociaux et ils attachent une importance primordiale au respect des Chartes des droits et des libertés du Québec ou du Canada, dont peu connaissent les différences. En effet, « les libertés, c'est primordial, reculer là-dessus, c'est renier l'avancement de l'humanité » (Canadien français).

Les émigrés marocains et l'émigré haïtien voient aussi en la protection des libertés fondamentales une garantie de non-discrimination culturelle : « Moi, j'ai toute ma culture et nous sommes plusieurs groupes au Québec avec des valeurs différentes. Donc ce n'est pas mauvais qu'il y ait cette protection » (Haïtien). La liberté de religion est particu-

4. Libertés d'opinion, d'expression, de réunion, d'association, de religion.

lièrement valorisée par les émigrés de confession musulmane : « Je pratique ma religion, je vais à la mosquée, et il n'y a personne qui m'en empêche, c'est important et je respecte aussi les autres religions. Je trouve que ça me donne une sécurité, je ne me sens pas dominé » (Marocain). Un second, fier d'être musulman, car cela constitue un avantage « grâce aux nombreuses règles établies dans l'Islam », apprécie également la liberté de pouvoir pratiquer sa religion.

Un dilemme

La forte adhésion de ces personnes au principe des libertés fondamentales pose un dilemme à nombre d'entre elles. Leur sens d'appartenir à une majorité francophone historique les porte à avancer le droit des résidents francophones d'imprimer une direction à l'État et d'être les agents premiers de l'affirmation du français et de l'accession à la souveraineté, et la règle démocratique de la majorité conforte une telle conception.

Cependant, la distinction d'un État comme collectivité politique universaliste ou comme représentant d'une majorité historique, culturelle, linguistique, ne leur est nullement étrangère et elle apparaît à propos d'un des enjeux dominants à leurs yeux, la législation linguistique. Fermement attachées aux libertés individuelles, elles disent faire face à une difficulté lorsque les comportements de certains résidents contrarient le projet de la loi 101 : « Je trouve ça un peu terrible d'avoir à légiférer sur la langue, parce que sûrement qu'il y a une limite à ça, mais je vois pas comment on peut être cohérent autrement » (Française). Un autre émigré de France espère des jours plus favorables qui permettront de réduire la portée de la loi 101 : « Les lois linguistiques sont des garde-fous qu'il va encore falloir garder un certain temps, parce qu'on se trouve dans une situation volatile, instable politiquement et je crois qu'on ne peut pas laisser faire n'importe quoi du jour au lendemain. » Mais ces lois, selon lui, demeurent des « mesures de coercition ».

Certains estiment, par contre, que l'intérêt général des francophones prime sur le principe des libertés individuelles. Ainsi un natif, invoquant la valeur « patrimoniale » de la langue française, considère justifié le recours à une loi pour la protéger, même si cela doit aller à l'encontre de droits individuels :

Moi je trouve que la loi 101 est trop laxiste ; si le NON l'emporte [référendum de 1995], il va falloir absolument resserrer ça. Je ne me sens pas fasciste en disant ça, je me sens pas à droite. Ça brime un droit individuel, c'est vrai, c'est triste. Mais empêcher de démolir le Vieux-Montréal pour construire un centre d'achats, ça brime aussi des droits individuels et il n'y a personne qui remet ça en cause. La loi 101 est un mal nécessaire, la protection du français est plus importante que les droits individuels.

Un autre natif argumente que la nécessité de « mesures coercitives afin de redonner à cette langue la place qui lui revient au Québec » ne contredit nullement les valeurs édictées par la Charte canadienne des droits et libertés. La loi 101 accorde une marge de manœuvre permettant la recherche de compromis : elle n'empêche pas les anglophones de parler leur langue et encore moins de faire éduquer leurs enfants dans celle-ci. Une troisième native, enfin, ne voit pas comment les dispositions de la loi 101 porteraient atteinte à des libertés individuelles, la loi 101 relevant de la volonté d'une majorité politique de « préserver l'un des symboles de l'identité nationale », les libertés individuelles relevant quant à elles de la sphère juridique.

Quelle que soit leur position sur la question des libertés individuelles, ces personnes pensent que l'État québécois n'est pas l'expression de la majorité francophone, qu'il est impartial en termes linguistiques ou culturels et qu'il devra le rester, car il représente « tout le monde » ou, autre argument, il défend des « intérêts de classe » et non des intérêts linguistiques ou culturels. Tout au plus l'État préconise-t-il « des mesures particulières pour les immigrants et les Amérindiens et dans l'ensemble avec équité » (Canadien français).

À deux émigrées de France apparaît, au contraire, juste et légitime l'idée d'une superposition de l'État et des intérêts de la majorité historique qui a maintenu la langue française et qui doit continuer de façonner la société : « Oui, l'État défend les francophones, mais on ne peut pas leur en vouloir parce que c'est votre pays, et puis nous, veut veut pas, on est des étrangers. »

Égalité et droits sociaux

La défense de l'État providence, provincial et fédéral, est un autre point d'entente. Ces personnes affirment que la protection des résidents moins favorisés socio-économiquement, ou qui connaissent des situations financières temporaires difficiles, est un principe de solidarité de base dans une société : « Il faut garder les mesures sociales, s'en tenir au modèle européen pour préserver l'identification à l'État. Ici, au Québec, tant que le niveau de vie va rester élevé, je crois que les gens, d'où qu'ils viennent, vont être fiers d'être Québécois » (Français).

La légitimité des lois et mesures interdisant toute discrimination raciale et ethnique est un autre point d'accord et un natif résume ce point de vue commun : « Tout groupe marginal a besoin d'une protection. Parce que c'est certain que le pouvoir de la majorité est omniprésent dans une société. Il faut qu'il y ait des mécanismes pour assurer cette protection. » Ces personnes soutiennent aussi fermement toute mesure affirmant l'égalité entre hommes et femmes qu'elles disent si

présente au sein de la société civile. Elles appuient les lois contre la discrimination selon le sexe, les lois contre la violence conjugale et sur le partage du patrimoine entre des conjoints divorcés et les programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes (PAEE) parce que « ces mesures entraînent une vigilance dans la société civile et une ouverture toujours plus grande à l'égalité entre les sexes » (Française). Seul un émigré marocain refuse ces derniers programmes : « Ça va complètement à l'encontre de mes valeurs personnelles, je suis pour que la femme soit à la maison ; ici les femmes ne sont pas discriminées, au contraire, elles ont tellement plus d'avantages ; les PAEE oui, mais à condition qu'elles en soient capables. »

Il est un aspect de la mise en œuvre de l'égalité sociale sur lequel ces personnes s'accordent moins : les programmes d'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique en faveur des « minorités visibles ». Certaines venues de France ou natives les refusent au nom de la règle de l'allocation des places selon le mérite individuel, et les autres y sont favorables parce qu'ils visent à « rétablir une situation » discriminatoire.

Adhésion sociétale et valeurs communes

Ces personnes défendent les caractères d'États de droit et d'États providence des États provincial et fédéral. Toutefois, elles estiment qu'en sus les membres d'une société doivent développer le sens d'un ancrage commun, d'une appartenance collective commune. Elles veulent voir la démocratie, l'égalité sociale, les droits des femmes, le respect des libertés individuelles et la préséance du français être ces valeurs communes pour des individus qui n'obéissent pas simplement aux lois ou qui ne suivent pas uniquement leurs intérêts ou leurs opinions personnelles. Chacun devrait, en effet, développer un investissement personnel et un engagement à l'égard de la société dont il est membre, un sens de la solidarité sociale et du partage, un esprit de tolérance et une notion d'intérêt général et de « bien commun ». Mais, comme le précise un émigré marocain, « pas des valeurs culturelles communes parce que ça finirait par donner une bande de cons, mais certainement des idéaux communs, des aspirations communes, comme la solidarité, une langue ».

Une autre valeur commune devrait être partagée par les Québécois : la volonté de dépasser ses particularismes religieux ou culturels et d'admettre l'anonymat culturel de la sphère publique : « Je suis d'accord pour vivre une société plurielle, être là avec des Musulmans, des Sikhs, tout ce que vous voudrez, mais je voudrais qu'on ait en commun une langue si on en parle une autre à la maison, et qu'on ait en commun un projet de société démocratique, laïque, qui renvoie au privé le plus possible les différences » (Canadien français).

LE STATUT DE LA PLURALITÉ CULTURELLE

Si la pluralité culturelle est jugée un trait positif de la société civile montréalaise, pour la majorité de ces personnes, l'idée que cette pluralité puisse se refléter dans les institutions et les pratiques de l'État contrarie totalement leur conception d'une société regroupant des individus partageant un même sens du vivre ensemble. Cet idéal les porte à une forte hostilité à l'égard de toute attitude et de tout comportement leur semblant signifier une indifférence à la société québécoise. Ces personnes refusent une politique de pluralisme culturel et seules quelques-unes (5) prennent le contre-pied de cette position.

Refus républicain des particularismes

Au nombre de ceux qui sont hostiles à toute reconnaissance publique de la différenciation culturelle de la société civile, des immigrés se disent des Québécois d'origine particulière, mais cette identification ne renvoie pas à l'affirmation d'une appartenance à une communauté ethnique ou à une demande de reconnaissance publique d'orientations culturelles individuelles minoritaires. Elle renvoie à un attachement à un univers personnel. Ainsi l'un se dit Québécois d'origine marocaine, car « le Maroc, je le vois beaucoup comme si c'était ma famille, ce n'est pas un endroit où j'irais vivre, non, c'est surtout le côté affectif, la solidarité dans la famille », le côté privé.

Deux arguments sont avancés pour soutenir le refus de toute reconnaissance publique de la pluralité culturelle de la société civile.

Le respect de la liberté individuelle est admis et chacun peut choisir et suivre son orientation culturelle dans le domaine privé, mais, comme l'explique une émigrée française d'origine algérienne : « Chaque religion a ses propres tabous, ses propres manières de vivre. Vivre en communauté, c'est respecter chaque personne. Mais, quand on va dans un endroit public, par exemple une école, on doit suivre les règles qui ont cours dans cet endroit. »

Selon le second argument, l'expression des différences culturelles ne saurait être reconnue publiquement, car elle créerait entre les citoyens des clivages contraires au partage de valeurs communes et à l'image unitaire et solidaire de la société. Des individus ne sauraient, en effet, vivre en des milieux fermés qui leur seraient propres et ne pas tenir compte de la société qui les entoure et il faut « faire attention à l'intégration des immigrés », car « il est important de pouvoir rassembler tout le monde », non de confiner les immigrés dans des « espèces de ghettos ».

En effet, comme le présente une émigrée française, « quand on arrive dans un nouveau pays, il faut chercher à rentrer dans le moule. À

Rome, il faut faire comme les Romains », soit en adopter les mœurs et les valeurs communes et non seulement respecter les lois et les règlements édictés par l'État et d'autres institutions. Pour une autre femme originaire du même pays, il faut même « se méfier que le pluralisme n'ouvre la porte à de plus gros dangers », tels que des mœurs « trop différentes ».

Un troisième immigré venu de France juge négativement, quant à lui, l'effet des solidarités construites selon des lignes culturelles. Il fait remarquer que toute loi interdisant la discrimination ethnique ou nationale est quelque peu inadaptée, car des immigrés et leurs descendants et d'autres tissent des réseaux fermés d'influence excluant toute personne d'autres origines :

On se retrouve avec des phénomènes de lobbying et de cliques. J'ai travaillé pendant des années pour une compagnie où vous n'aviez aucune chance d'avoir une promotion si vous n'étiez pas Canadien-français, anglophone ou juif. Il y avait trois lobbies, puis un beau jour il y a un cadre indien, hindou, qui a été nommé à un poste important. Alors là dans les trois années qui ont suivi, vous avez eu une pépinière de cadres hindous qui ont été embauchés.

Ces opinions et ces arguments reposent sur l'image que tout milieu culturel particulier constitue une enclave menaçant l'unité de la société et l'adhésion à des valeurs civiques de partage, d'intérêt à la société et de bien commun. Mais l'obligation d'une telle adhésion contredit la définition universaliste du citoyen qui n'implique pas le partage d'une morale sociale ou d'une culture.

Ces immigrés et ces natifs refusent de prendre en considération les argumentations selon lesquelles une non-reconnaissance publique des différences culturelles donne lieu à une relégation sociale et culturelle des personnes de culture minoritaire. Pourtant, ils invoquent la situation culturelle et linguistique minoritaire de la société francoquébécoise en Amérique du Nord. Selon eux, néanmoins, la pluralité culturelle ne peut être un trait de l'État et de la vie publique et l'État ne doit nullement intervenir en matière de soutien financier ou symbolique des particularismes religieux et culturels des immigrés et de leurs descendants. Ils se montrent convaincus de la validité et de la réalité du principe de l'indifférence de l'État aux orientations culturelles et aux diverses origines nationales des individus. « On ne doit pas, par principe, faire du pluralisme culturel un enjeu politique », insiste à ce propos une émigrée française alors qu'un autre du Maroc s'exclame : « L'État devrait me donner de l'argent parce que je suis intelligent, pas parce que je suis ethnique. »

Ces personnes refusent le port de signes culturels particuliers dans les institutions publiques (administration, police, assemblée nationale) pointant « l'aberration » pour des personnages publics de montrer des signes d'une appartenance religieuse, comme le turban porté par les membres de la gendarmerie royale canadienne de confession sikh. Elles refusent similairement tout financement public qui encourage, selon elles, la reproduction et le maintien des différences culturelles, ainsi que tout discours public qui valorise la pluralité culturelle. Elles voient d'un œil très défavorable des programmes publics existants tels que le financement des associations communautaires ethniques, et elles argumentent en mettant de l'avant la nature privée des particularismes culturels ou l'inutilité de ces associations pour l'ensemble de la société. C'est d'abord aux individus, non à l'État, de voir aux conditions de fonctionnement de ces organisations. « Que le gouvernement paie pour que les gens se distinguent, moi je suis contre, ça ne regarde que les gens concernés » (Français).

Il est, néanmoins, un programme à propos duquel ces personnes sont en désaccord, le Programme d'enseignement des langues d'origine dans les écoles publiques québécoises (PELO). Ce programme⁵ est apprécié de manière positive par les natifs. Interviennent, à leurs yeux, des arguments identitaires sur la valeur d'une langue et des arguments utilitaires, économiques et sociaux : « Les langues, c'est un atout dans un contexte de mondialisation et ça permet de réduire les écarts entre les générations et de faciliter la vie des immigrés. Si on veut faciliter l'intégration de ces gens-là, il faut leur faciliter la vie de façon générale. »

Les immigrés, pour leur part, sont peu portés à admettre pareils arguments et leurs commentaires contrastent. Selon eux, c'est aux parents que revient la responsabilité de transmettre la langue maternelle, soit à la maison soit en inscrivant leurs enfants dans des écoles privées. Et des émigrés français de répéter l'argument de la division de la société à propos de l'inutilité, voire de la nocivité, du PELO : « Que les enfants apprennent leur langue chez eux. Je veux dire, ici ce n'est pas l'Amérique du Sud, ce n'est pas le Maghreb. Le danger c'est que ça divise les gens. On les aide à se marginaliser en fait. »

Par contre, ces personnes hostiles à une politique de pluralisme culturel favorisent, toutes, des mesures visant une « intégration » des immigrés. Elles estiment utile socialement tout programme assurant un accès égalitaire pour les immigrés et leurs enfants aux services publics, ou permettant, selon eux, de résoudre des conflits, des tensions ou des problèmes au sein de certains groupes immigrés. Ainsi en est-il de la

5. Le programme est financé par le gouvernement québécois et, depuis 1986-1987, il s'adresse à tous les élèves et non uniquement aux élèves d'origine immigrée.

sensibilisation du personnel de la fonction publique québécoise au respect et à la compréhension des différences d'usages et de valeurs des immigrants, comme du recrutement de personnes d'origine immigrée dans certaines institutions de contrôle, telles que la police.

Mais la sensibilisation des fonctionnaires et des intervenants sociaux à la présence de multiples « cultures » a d'autres avantages. Non seulement elle facilitera « l'intégration des immigrants », mais elle « permettra de comprendre d'où viennent les Haïtiens, les Indiens, les Pakistanais pour mieux les intégrer » (Canadien français).

Enfin, immigrants et natifs d'ascendance canadienne-française insistent sur le rôle d'une école laïque comme agent de diffusion d'une image unitaire de la société et de réduction des différences culturelles. En vertu de leur volonté d'unifier la représentation de l'appartenance à la société et à l'État québécois et en vertu souvent de leur forte opposition à « l'influence rétrograde » des institutions religieuses, la création d'un système scolaire public laïque leur semble une nécessité. Ils défendent la nécessité d'une réforme parce que la religion n'est pas une valeur sociétale, publique, voire une valeur en soi, et parce que la confessionnalité des écoles compromet l'unité nécessaire des Québécois (« c'est important de rassembler tout le monde »).

Cette opposition à un système scolaire confessionnel ne signifie nullement un rejet de tout enseignement religieux mais plutôt la transformation de la religion en une matière du programme scolaire comme les autres :

Ils devraient faire une école laïque, point final. Une école c'est fait pour apprendre, mais on apprend les valeurs du pays dans lequel on habite. Donc au départ il y avait les Indiens, puis les Blancs sont arrivés, c'étaient des chrétiens. Donc on part avec ça, le christianisme, puis on ajoute la religion juive, la religion musulmane. Tout ça c'est des religions qu'on peut apprendre. C'est mieux que de faire d'un côté les protestants, d'un côté les catholiques, ça ne fait que diviser le monde (Française de confession musulmane).

Dans ces conditions, le financement des écoles ethniques, confessionnelles ou non, est refusé à double titre⁶ : soit est invoquée l'utilité première de l'école publique et de l'éducation laïque et est refusé le financement public du secteur scolaire privé, soit est mise de l'avant la fragmentation sociale induite par toute organisation ethnoculturelle (« On a assez de problèmes comme ça, si on commence à subventionner tous les groupes »).

6. Le gouvernement québécois subventionne les écoles confessionnelles ethniques depuis les années 1960, alors que le gouvernement fédéral n'accorde plus de fonds aux écoles ethniques mais seulement une aide en matériel didactique depuis le milieu des années 1980.

De même façon est refusé le port de signes religieux à l'école, et le port d'un foulard ou d'un voile par des femmes de confession musulmane heurte fortement les émigrés français et les natifs en raison, selon eux, de leur valeur symbolique d'oppression des femmes ou de leur effet de marginalisation des jeunes filles qui les portent « de manière obligée et non volontaire ». Des émigrés marocains de confession musulmane sont, toutefois, moins hostiles au port du foulard, l'un estimant que c'est une forme d'éducation des élèves non musulmans au respect de la liberté de religion. Néanmoins, selon eux, tel port ne saurait être revendiqué si la majorité le refuse. En effet, « ce n'est pas seulement une question de liberté de confession, il y a aussi le respect des lieux dans lesquels on vit, on travaille. Quand tu rentres dans une école, tu respectes le règlement ; il y a des choses dans lesquelles le règlement, les lois, c'est du préétabli, si tu n'es pas d'accord, va voir ailleurs ».

Et deux émigrés d'ascendance franco-française souhaitent une limite à la liberté de religion, car la liberté d'expression permet l'existence de regroupements socialement dangereux qu'il faut réduire, estime l'un d'eux : « Saint-Just a dit : "Pas de liberté pour les ennemis de la liberté". Il ne faut pas que la liberté de culte serve à ouvrir les portes à tous les intégrismes. »

Respect de la pluralité culturelle

Quelques personnes de diverses provenances⁷ soutiennent une institutionnalisation publique de la pluralité culturelle apportée par l'émigration. L'hétérogénéité culturelle de la société, prétendent-elles, doit être reflétée dans les institutions de l'État, car les immigrés et leurs descendants « doivent sentir qu'ils ont une place », soutient l'émigré salvadorien pour qui il s'agit de bien plus qu'une simple question d'intégration à la majorité francophone. Sur la langue française, rappelle la répondante d'ascendance canadienne-française, se fonde certes « une appartenance à un lieu géographique où se développe une identité culturelle propre, mais cela n'exclut pas l'ouverture à d'autres », bien au contraire.

Ces personnes sont favorables à tout programme qui transmet un tel message d'ouverture. L'émigré salvadorien explique longuement la fausseté de l'opinion qui veut que le maintien d'usages particuliers par les immigrés et la présence de communautés ethnoculturelles représentent des atteintes à l'unité de la société et manifestent une volonté de se tenir à distance de la majorité : « Moi, je pense que le ghetto, ça ne

7. Cinq sur 16, soit un émigré salvadorien, l'un haïtien, l'un marocain, une émigrée française d'ascendance arménienne et une femme d'ascendance canadienne-française.

relève pas d'une situation ethnique, ça relève d'une situation socio-économique. Il y a aussi la marginalisation, le racisme. [...] Et si les gens sont exclus, à un moment donné il faut qu'ils se retrouvent quelque part. [...] Il ne faut pas dire par exemple que plus de quinze Latino-Américains c'est interdit. »

L'émigré haïtien fait part de sa plus grande aisance à côtoyer des personnes de toutes origines, notamment immigrées : « Quand je suis dans un milieu où il y a plusieurs nationalités, je suis presque dans mon bain. Je suis plus à l'aise à vivre avec plusieurs groupes différents. » Et il ne voit pas en quoi cette situation devrait être jugée négativement. L'État se doit, au contraire, d'assurer le maintien des usages et des valeurs des minorités culturelles : « C'est une manière de dire "je respecte vos valeurs, je reconnais vos valeurs et voici ce que je fais pour vous prouver que je reconnais vos valeurs". » Dès lors, il va de soi que l'État doit contribuer au financement du fonctionnement et des activités culturelles des associations ethniques. Et, dans la mesure où le système scolaire prend parti pour les catholiques et pour les protestants, il est tout aussi normal qu'il accorde des subventions aux écoles ethniques confessionnelles. Cependant, il s'agit là d'un « grand problème en ce sens que, pour moi qui suis protestant, l'Église et l'État doivent être séparés. Donc une école religieuse ne devrait pas vraiment être financée par l'État ».

Ces quelques personnes sont, elles aussi, favorables à un système scolaire laïque, mais, vu la présence d'un système public confessionnel (1995), elles demandent un statut similaire pour les confessions minoritaires : « Je préfère un système public laïque, mais si des gens tiennent absolument à une éducation religieuse, si on parle de droit à la différence, il faudrait aller jusqu'au bout et accepter et financer les écoles confessionnelles ethniques » (Française).

Pour la femme d'ascendance canadienne-française, la séparation de l'État et de l'Église est un principe de base, mais toutes les religions doivent être enseignées : « Un enfant de huit ans qui ne sait pas qui est le pape, pourquoi c'est Noël, pourquoi c'est Hashana, je ne comprends pas ça. Je pense que ça devrait être enseigné. » Elle tient à voir toute adhésion religieuse respectée et pense que le port de symboles religieux « fait partie de l'identité profonde des gens ». Ainsi, à ses yeux, ce n'est pas le port du hidjab à l'école qui pose problème, mais le fait que l'école ne soit pas laïque.

Qui est Québécois ?

La volonté de l'ensemble de ces immigrés et natifs d'éviter tout conflit racial, ethnique, culturel et religieux entre les individus en vue de consolider la défense du français, un projet d'indépendance d'esprit

égalitaire et le développement du sens d'une unité québécoise ressort dans leur définition normative de qui doit être reconnu comme un Québécois. Selon eux, trois critères doivent prévaloir et ces critères ne sont jamais cités l'un sans l'autre ; parfois, d'autres leur sont adjoints. Un Québécois est un résident de la province, qui connaît le français et le parle dans la sphère publique. Tout résident ne parlant pas le français, bien qu'il soit reconnu comme Québécois au titre de sa protection par les lois et éventuellement de sa qualité de citoyen, demeure dépourvu d'un trait jugé essentiel, celui « de vivre en français ».

Un Québécois est aussi, pour certains, quelqu'un « qui participe à la vie économique, sociale et politique » (Salvadorien), qui est « impliqué et qui a une certaine façon de faire les choses “à la Québécoise” [démocratie, droits et liberté] » (Canadien français), ou encore un francophone « qui travaille à l'épanouissement du Québec, qui ne cherche pas à le détruire » (Haïtien).

L'articulation de ces critères n'entend aucune superposition entre langue française et référence à une provenance particulière ou à des usages canadiens-français.

FAIRE PARTIE DU QUÉBEC

Xénophobie et racisme

Ne plus être considéré comme un immigré est un enjeu de premier plan pour ceux de ces souverainistes nés à l'étranger. Après dix ans de séjour, ils se considèrent Québécois et s'objectent à tout discours faisant état de leur provenance. Ils ne se définissent pas personnellement comme des immigrés et ils se sentent très bien acceptés dans leur milieu de vie où, toujours, ils côtoient des personnes de toutes ascendances.

Mais ils ont ressenti et ressentent encore quelque malaise face à une attitude de mise à distance que des personnes d'ascendance canadienne-française manifestent à leur égard et à l'égard des immigrés en général. Certes, la xénophobie et le racisme qu'ils observent ou subissent sont le fait d'une minorité : « Ça peut arriver une fois de temps en temps qu'il y ait des problèmes entre Noirs et Blancs “de souche”, mais ce n'est pas la société comme telle qui rejette le Noir. Ce sont des individus » (Haïtien).

Les émigrés de France regrettent leur catégorisation comme « maudits Français » et « l'ethnocentrisme » que dénote le refus de leur accent franco-français. Ce « racisme anti-français », selon l'expression d'une femme, est dans les faits « beaucoup plus fatigant à supporter que réellement discriminatoire ». Une autre observe cependant que « ce n'est

pas toujours facile de se faire accepter quand on a pas l'accent québécois ; par exemple, on donne plus facilement des contrats aux pure laine ».

Les autres immigrés font part de gestes, d'attitudes et de comportements qui leur rappellent leur provenance et leur différence culturelle et qui tendent à les marginaliser. Par exemple, selon l'émigré salvadorien, le fait de parler espagnol en public n'est pas toujours bien perçu : « J'ai senti ça chez les Québécois. Dans le métro, si je parle espagnol avec un ami, les gens commencent à te regarder et parfois ils se sentent insultés. Pourtant, ce n'est pas parce que je ne veux pas parler français, c'est juste que pour moi c'est naturel de parler espagnol. » Les émigrés marocains se plaignent d'autres formes d'ostracisme. L'un parle d'un « racisme anti-musulman » dans son milieu de travail, et un autre, tout en insistant sur son enracinement montréalais, dit être mal à l'aise : « Quand tu vois des gens qui se définissent comme des pure laine et que toi tu veux faire partie de la société dès le départ... Partout où j'ai travaillé, les gens mettent en évidence cette différence, pas nécessairement sur un ton agressif, mais c'est quand même inconfortable. Dans la société, il y a une espèce de favoritisme par rapport aux Québécois de souche, surtout au niveau du travail. »

Ces immigrés ont peu connu de situations discriminatoires ayant gêné leur propre insertion sociale (refus d'embauche ou de logement, insultes, violence), mais ils affirment que des groupes d'individus sont particulièrement discriminés. Les Amérindiens sont, à leurs yeux, les personnes les plus marginalisées au sein de la société québécoise, comme de la société canadienne dans son ensemble. Puis viennent les Noirs. Parlant des Noirs anglophones, un émigré français dit avoir été surpris de constater « à quel point ils étaient marginalisés dans la société québécoise par rapport aux Haïtiens qui eux sont relativement intégrés », tandis que l'émigré du Salvador trouve les Noirs en général beaucoup plus discriminés que les Latino-Américains.

Les natifs croient aussi que les Noirs soient particulièrement discriminés par leurs semblables. Un homme donne l'exemple, qu'il condamne, d'un compagnon de travail « qui est propriétaire et qui s'arrange pour ne pas avoir de noirs comme locataires ». Et il ajoute : « Je suis un Blanc, je me verrais pas Noir, parce que je pense qu'ici ils se font pas mal achaler. » La femme rapporte des commentaires qu'elle entend et qui la désolent : « Ah ! les Portugais sont ceci, les Italiens c'est pour ce genre de travail-là, et puis les Noirs ça ne travaillent pas. En ce qui concerne les Noirs, c'est ben sûr que, si des Canadiens français sont dans des situations de leur louer un appartement, ils vont dire que c'est bien dommage mais qu'ils viennent de le louer. Il me semble que ça doit être plus difficile d'être un Noir au Québec. »

Un troisième note ses propres résistances tout en estimant que le racisme des « Canadiens français » à l'égard des Noirs est en voie de résorption : « Il y a des moments de ma vie où j'ai partagé ces préjugés-là. Mon père est tellement xénophobe, il a 75 ans, c'est un Canadien français, nationaliste à l'os, tellement à droite. Mais j'ai l'impression que ce type de personne est en train de disparaître, enfin Pray the Lord. Je sais que mon fils lui, c'est pas du tout comme ça. »

Dépasser le rejet

Le malaise qu'expriment les immigrés face à ces attitudes xénophobes, de « préférence nationale », de marginalisation et de racisme n'a nullement entamé leur volonté d'appartenir au Québec. Ils expliquent comment leur volonté de se sentir « chez soi » et à l'aise au Québec, en raison d'affinités politiques et linguistiques, a porté fruit malgré des difficultés à percer le mur d'une conception « pure laine du Québécois » encore présente au sein de la population provinciale.

Dans le cas des émigrés français, dont trois sont d'ascendance arménienne, antillaise ou algérienne, la comparaison avec la France a eu son importance. À leurs yeux, le racisme et la xénophobie existant au Québec sont sans commune mesure avec la situation dans ce pays. Leur attachement au Québec ne fait aucun doute, bien qu'ils ne se perçoivent pas forcément en tant que « vrais Québécois ». Comme le souligne une femme, « le vrai Québécois, ça veut dire être né au Québec, avoir grandi au Québec, avoir fait ses études au Québec ». Un émigré marocain rappelle pour sa part sa volonté ferme d'inclusion à son arrivée dans la province, alors que son acceptation ne lui semblait pas acquise : « Quand des gens de ton pays d'adoption sentent que tu ne parles pas que de ton pays, que tu parles aussi du leur, alors tu fais partie de la game comme on dit. C'est quelque chose sur quoi j'ai beaucoup joué parce que je voulais me faire accepter. Je n'ai pas fait mon hypocrite, mais il fallait que je me fasse accepter. »

En somme, pour ces immigrés, le développement d'un sentiment d'appartenance au Québec a été clairement tributaire d'une volonté de faire partie de la société francophone et de s'en approprier activement les règles du jeu. En raison de cette volonté d'appartenance, des expériences négatives de rejet, certes mémorisées, ont été dépassées et non rendues socialement significatives. Elles n'ont pas été et ne sont toujours pas considérées comme des traits de la société dans son ensemble, mais plutôt rapportées à des individus et présentées comme des désagrèments, sans conséquences réelles sur les conditions de vie.

DES CONDITIONS D'INSERTION SOCIALE FAVORABLES

De fait, ces immigrés, comme ces natifs qui montrent un fort sentiment d'appartenance au Québec, occupaient des emplois qui les satisfaisaient pleinement, à l'exception de deux, un émigré haïtien et un émigré marocain qui se trouvaient au chômage. Près de la moitié avaient fait des études universitaires⁸, les autres ayant fait des études postsecondaires, souvent à la suite d'études dans la province. Quatre n'avaient pas poursuivi d'études au-delà du secondaire IV ou V. Les uns et les autres se disaient bilingues et les immigrés connaissaient le français à leur arrivée au Québec, à l'exception de l'émigré salvadorien qui parlait uniquement l'anglais et qui avait appris le français à Montréal.

Les natifs avaient connu des parcours d'insertion socio-occupationnelle sans trop de difficultés et les immigrés avaient pu entrer sur le marché du travail québécois dans des conditions favorables, bien que certains aient été déqualifiés définitivement.

L'appréciation par les immigrés de leur établissement au Québec ne tient pas simplement à la teneur de leur insertion professionnelle et socio-économique. Ils ont plutôt réalisé d'autres aspects de leur projet migratoire, ce qui a contribué à leur sentiment d'être acceptés au Québec et à leur capacité d'affirmer ou de développer leurs convictions politiques. Ce sentiment de réussite tient à des gains personnels obtenus comme membres d'une société culturellement ouverte, dynamique et égalitaire. Et il s'ensuit pour eux une rupture avec le pays d'origine : « Ce que j'ai apprécié, c'est la chance de vivre selon ton potentiel. Ici, c'est une société en évolution, là-bas [Maroc], c'est la stagnation. J'ai rien à foutre là-bas à part voir ma famille » ; « J'ai perdu toute attache avec Haïti maintenant. Tous mes amis sont au Québec, ma vie même est centrée autour du Québec. [...] J'ai encore des amis en Haïti, mais je ne me vois pas aller revivre en Haïti. »

Ces immigrés ont suivi un parcours migratoire et un établissement au Québec entièrement individuels. Les émigrés français, plus nombreux que ceux qui sont venus d'autres pays à présenter ce cas de figure d'appartenance québécoise, ont délaissé leur pays pour connaître une plus grande autonomie personnelle, les femmes insistant sur cet aspect comme raison de leur départ. Leur milieu d'origine leur paraissait « étroit », ils désiraient « changer d'air » et avaient le goût du voyage et de la découverte. Ils recherchaient rarement une mobilité sociale ou professionnelle, ou une amélioration de leur niveau de vie, la plupart détenant des emplois satisfaisants en France. Quand ils mentionnent

8. Selon une tendance connue au sein de l'électorat souverainiste (Cloutier, Guay et Latouche, 1992 : 125-127).

une raison professionnelle à leur émigration, telle une réorientation de carrière, ils citent toujours une autre raison telle que la recherche d'une autonomie accrue ou d'une meilleure qualité de vie, et ils disent ne jamais avoir envisagé de perdre les avantages matériels et autres qu'ils connaissaient en France. De plus, les hommes sont fréquemment venus au Québec pour rejoindre des parents ou une conjointe d'origine canadienne-française, rencontrée en France.

Ces émigrés étaient, de l'ensemble des émigrés interrogés lors de cette enquête, les mieux informés et préparés à l'émigration au Québec. Les uns avaient fait un ou plusieurs séjours au Québec avant de décider de s'y installer, les autres s'étaient renseignés auprès de parents demeurant dans la province, par la lecture de journaux ou encore auprès d'une délégation québécoise à l'étranger. Les aspects du Canada et du Québec qui les avaient attirés étaient les particularités géographiques, la présence de grands espaces naturels inhabités et l'image d'une population sociable, aimable et ouverte aux étrangers à la différence de la France. Le Canada faisait figure, à leurs yeux, de « terre d'asile, de terre de repos », « un rêve pour beaucoup de Français ».

Leur choix plus particulier du Québec tenait à leur connaissance du français qui semblait permettre un établissement aisé et rapide et, parfois aussi, à une sympathie pour la cause de la défense du français en Amérique du Nord. Par ailleurs, leur valorisation d'une liberté d'action plus grande au Québec, moins liée qu'en France à la condition sociale ou à l'origine nationale des individus, n'est pas fortuite. Quatre sur sept sont des descendants d'immigrés établis en France il y a une ou deux générations et dont les parents ou grands-parents vinrent d'Algérie, d'Arménie, de Belgique ou d'une Antille non française. Ils ont choisi le Québec parce qu'ils pensaient que leur origine culturelle ou raciale n'hypothéquait pas, comme en France, la qualité de vie qu'ils recherchaient.

Aux yeux de ces immigrés, leur émigration au Québec a été une réussite et ils ne regrettent pas le choix de cette province. « Si c'était à refaire, j'émigrerais à nouveau parce qu'on peut faire beaucoup de choses ici. C'est un très beau pays la France, mais c'est trop fermé » en termes de hiérarchie sociale et de promotion professionnelle. L'émigré salvadorien connaissait pour sa part des conditions professionnelles et de vie « heureuses » dans son pays d'origine. Mais la guerre civile a éclaté et, comme tous les autres émigrés salvadoriens interrogés, il a fui ses effets dont la menace par les « escadrons de la mort » vu son engagement politique comme « nationaliste salvadorien ». Il voulait « retrouver des conditions de vie convenables et non la vie misérable qu'on a connue comme réfugiés aux États-Unis, la vie dans un pays démocratique, avec des programmes sociaux ». Et le Québec a répondu à ses attentes.

Les trois émigrés marocains, des hommes, ont quitté leur pays en vue d'un avancement professionnel et d'une vie au sein d'une société qu'ils voyaient comme plus « développée ». Ils détenaient, à leur départ, des niveaux de scolarité et des emplois divers et connaissaient des conditions de vie matérielles satisfaisantes mais limitées selon eux. Ils ont choisi le Québec dans l'espoir de poursuivre des études en français et d'éviter le racisme anti-maghrébin qu'ils auraient subi, pensaient-ils, s'ils avaient choisi de s'installer en France. Ils ont émigré seuls et l'un a retrouvé des parents à Montréal. Deux donnent comme raison de leur émigration l'avancement professionnel et le besoin de changement et de perfectionnement. Le troisième est venu faire des études, sans « l'objectif de venir m'installer au Canada. Au départ, c'étaient les études, venir faire un diplôme et retourner ». Mais il s'est plu à Montréal, a obtenu un poste de travail intéressant et a décidé de s'établir dans la province.

L'émigré haïtien, quant à lui, est arrivé au Québec, un pays qu'il avait connu comme adolescent, pour gagner quelque argent en vue de poursuivre des études aux États-Unis et de retourner en Haïti afin d'« avoir un statut un petit peu plus élevé » que celui qu'il détenait avant de quitter. Mais les circonstances l'ont amené à demeurer au Québec.

Ces immigrants estiment avoir découvert au Québec des traits d'un mode de vie qu'ils jugent positifs et qu'ils n'auraient jamais connus dans leur société de provenance ; ils estiment encore avoir réussi leur projet d'émigration et n'avoir subi aucune perte par suite de l'émigration. Cependant ils évoquent une nostalgie de la vie familiale qu'ils avaient dans leur pays, aucun parent ou collatéral ne les ayant rejoints au Québec ou les ayant précédés dans la province, sauf dans un cas. « Je suis loin de la famille, ça, c'est sûr, tu souffres, c'est la solitude », dit par exemple un émigré marocain.

CONCLUSION

Si l'on tente de recomposer l'articulation des fondements d'un fort sens d'appartenance au Québec que ces personnes partisans de l'indépendance disent développer, on constate les liens suivants. Elles valorisent comme leurs une civilité et un sens de la liberté, de la réciprocité et de l'égalité de la société franco-québécoise, qu'elles voient actualisés dans les comportements des personnes anonymes ou familières qu'elles rencontrent dans leur vie quotidienne. Elles adhèrent aux préceptes de l'État de droit et de l'État providence québécois et fédéral et elles voient en la langue française la langue historique de la province et une langue particulière, partie intégrante d'un univers francophone international. Ces traits composent une culture propre à la société civile

québécoise et l'opposent à une culture de la « société canadienne » anglophone, matérialiste et empreinte de conservatisme. Cette culture est ouverte à tout individu parlant et défendant la langue française bien que celle-ci ait été créée et maintenue historiquement par une majorité.

Mais l'importante accordée à la pratique du français porte ces personnes à développer deux images de la société québécoise, celle d'un centre majoritaire francophone et de marges susceptibles d'adopter les traits de la majorité francophone, et celle d'une continuité historique, d'une lutte séculaire contre la domination de groupes financiers et économiques anglophones. Cette définition reste entachée du risque de se voir accusée de créer une collectivité politique dominée par une majorité essentiellement composée de natifs d'ascendance canadienne-française, et cette dérive possible est pointée par les immigrants.

Cependant, aux yeux de ces personnes, les rapports de pouvoir entre les provinces et l'État central canadien et la pression de l'immigration tendent à éroder la culture franco-québécoise et à en rompre la continuité historique, et ils obligent à créer les moyens d'en assurer les conditions d'expression et de reproduction. Aussi, l'ensemble des porteurs de cette culture doivent-ils décider de mettre un État à son service, et la majorité historique avec ses alliés issus d'autres histoires, affirmer leur qualité de peuple souverain. Face au refus du gouvernement fédéral d'user équitablement de ses pouvoirs, face à l'influence de la langue et du mode de relations sociales anglo-américains, face à l'ouverture des frontières et aux attaques contre les acquis de l'État providence par les forces du marché, ce nouvel État souverain devra disposer de pouvoirs permettant d'éviter une assimilation linguistique et une lente désagrégation de la particularité provinciale. Cet État sera, selon ce point de vue, l'acteur premier de la poursuite d'un projet plus démocratique et plus égalitaire par son contrôle de l'ingérence de groupes d'intérêt « étrangers », politiques, culturels et économiques, canadiens-anglais et américains.

La notion de peuple que ces personnes invoquent pour soutenir leur conviction de voir l'État provincial devenir le seul maître d'œuvre de la gestion du territoire québécois ne peut nullement s'ancrer dans un projet de conquête de la démocratie moderne, un régime solidement implanté au Québec. Elle s'ancre plutôt dans l'image d'une mobilisation populaire et citoyenne en vue de parfaire la construction d'une société et d'une culture civiles particulières, de maintenir l'État providence et des institutions publiques propres. Cette définition libératrice, égalitaire et volontariste du peuple bâtissant un État à son image est à la base de la conviction souverainiste et du sentiment d'appartenance de ces personnes au Québec et elle permet de renforcer l'opposition à la « société

canadienne » dont les membres ne proposent nullement un projet de développement démocratique et social.

Mais demeure la question du rassemblement du peuple et du contrat que doivent passer ses membres pour mettre en œuvre ce projet. La mobilisation du peuple laisse ces personnes perplexes et pessimistes ; elles ne voient pas comment la majorité historique va se transformer en majorité politique vu les clivages internes entre francophones et l'inertie, à leur sens, de nombre d'entre eux.

Par contre, la question du partage de la culture nationale, une fois établi cet État souverain, est claire à leurs yeux. Cet État aura la vocation et les moyens de susciter une allégeance entière des citoyens à son égard. La citoyenneté québécoise sera une adhésion à un État non simplement défenseur des libertés individuelles et promoteur de lois d'intérêt public, mais à un État assumant la consolidation de la culture nationale, dont l'égalité sociale, la primauté d'une culture commune et le français seront des piliers. Cet État devra réduire tout facteur contestant ou divisant la communauté nationale et deux politiques existantes qui concurrencent l'allégeance étatique recherchée, l'institutionnalisation politique du pluralisme culturel et la confessionnalité du système scolaire, devront être abolies.

Cette vision unitaire de l'État tient, dans le cas des immigrés, à des héritages politiques qui les portent à faire preuve d'une forte volonté d'inclusion et d'une conviction indépendantiste. Les émigrés français affirment les préceptes d'un État qui exige une fidélité première de la part des individus, développe un roman historique national et applique une doctrine de non-reconnaissance publique des différences culturelles des minorités régionales, religieuses ou immigrées. À l'exception d'un cas, une femme d'ascendance algérienne et de confession musulmane, leur transplantation au Québec n'a nullement entamé leur conviction républicaine, pas plus que leur conformisme culturel ou moi idéal, pour reprendre l'expression de Jean-Louis Domenach (1997). Cet auteur définit ainsi le désir appris aux Français de se conformer à des modèles héroïques, artistiques et esthétiques et l'oppose à l'individualisme, au « courage de penser par soi-même jusqu'à l'insolence et la révolte », trait appris, selon lui, dans d'autres sociétés.

Dans le cas de l'émigré salvadorien, une politisation développée dans le pays d'origine comme « nationaliste salvadorien » est un facteur de l'établissement d'un sentiment d'appartenance québécoise par appropriation de traits nationaux, comme de sa conviction indépendantiste. Il a retrouvé, dans le statut du français sur le continent nord-américain, une situation qu'il craignait et craint encore de voir advenir en Amérique centrale, soit l'avancée du pouvoir américain que

symbolise l'influence de l'anglais et des produits culturels américains. Les trois émigrés marocains ont, quant à eux, senti résonner un passé de domination coloniale française et remonter la mémoire de l'époque où les Marocains francophones n'étaient nullement reconnus par les Français comme membres à part entière de la francophonie. Dans une situation similaire, soit celle de la domination du Québec par le Canada anglais, ils veulent réaffirmer une identité francophone dans le territoire vierge de tout lien de dépendance à la France, que, selon eux, représente le Québec contrairement au Maroc. Quant à l'émigré haïtien, il semble avoir fait sien l'héritage républicain français ; il ne comprend pas pourquoi persiste, selon lui, un attachement canadien et québécois au régime monarchique britannique, et il désire une rupture de tels liens par la fondation, au Québec, d'une seconde république d'Amérique du Nord, après les États-Unis. Néanmoins, il soutient que la nation politique ou le peuple ne saurait refuser, à tout individu et communauté ethnique, le droit de montrer et de reproduire publiquement sa différence culturelle.

Dans le cas des natifs d'ascendance canadienne-française, l'attachement à la nation québécoise et l'affirmation d'une préséance de la langue française rappellent l'esprit de la loi 101 de voir se constituer une collectivité francophone territoriale incluant des personnes de toutes provenances nationales et culturelles. Mais leur discours sur l'État francophone à construire a nettement des accents républicains. Confiance et non point méfiance à l'égard de l'État, comme le voudrait une adhésion à une philosophie politique libérale, vocation de transformation de la société par l'État, souci de solidarité et d'égalité sociales, refus des allégeances particularistes sont autant de figures de la doctrine républicaine. Le cosmopolitisme de la société civile montréalaise se retrouve réduit à une dimension esthétique agréable, mais il ne saurait devenir un trait de l'État. Seule, au contraire, une citoyenneté québécoise empreinte d'un sens civique et d'une forte conscience d'appartenance nationale favoriserait l'insertion de nouveaux arrivants, comme des personnes réfractaires au projet francophone.